

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PAGE

MANQUANTE

ce qui n'avait été brutalement refusé. Les pharisiens étaient les ennemis directs de Jésus; ceux là ne songeaient point au gouverneur; ils avaient supporté trois ans avec signeur les discours sévères que le Nazaréne allait semant contre eux partout. Trop faibles et trop pusillanimes pour agir isolés, ils virent embrasés par ardeur la querelle des hérétiques et de "séditeurs". Et "délions" de leur partie, j'avais encore à lutter contre cette foule d'hommes perdus, qui sont toujours prêts à se jeter dans une stultition pour jouir du désordre et boire de sang. — *A continuer.*

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, MERCREDI, 16 NOVEMBRE, 1812.

Fantasques,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.
(Qui bien aime bien châtie.)

PROGÈS!

Déjà le Canada s'approprie, se civilise, se fait tout à fait grand garçon! Bien vite si cela continue il n'a plus rien à envier aux plus anciens pays du monde et même il pourra leur faire la leçon. Gros, Jean en a bien remontré à son curé. Non, non, si l'on veut bien peser les choses, faire attention à ce qui nous passe devant les lumières, rendre justice à qui de droit, on conviendrait que notre Canada n'est pas, après tout, comme on le croit de l'autre côté de la grand'mer, un pays désert habité par des sauvages où les ours vous croquent un homme comme un cornichon! Tout cela était bel et bon du temps de nos défunts grands-pères qui, s'ils revenaient, trouveraient peut-être qu'on leur a bien gâté leur pauvre Canada. Les braves gens ne se doutent nullement qu'on ne lui a fait faire que des progrès! Et cependant chaque jour on peut considérer quelque nouveauté, quelque amélioration; après avoir eu, comme d'autres ses grands aïeux, ses grandes vertus, ses grandes et ses victoires (dans les pays bien élevés on ne parle pas des défaites, il faut laisser cela aux ennemis), ses combats sanglants et sanglotants, ses révolutions qui n'ont profité qu'à ceux qui n'en sont pas mêlés, tandis que les infortunés héros qui, même, au-dessus de tout, c'est une trop douloureuse histoire! après avoir eu, disons-nous, ses incendies suivis de catastrophes plus ou moins épouvantables, ses jambes de gouverneur enlevées et ses gouverneurs défilés, après avoir eu ses juges prévaricateurs, ses receveurs banqueroutiers, avec ce perfectionnement toutefois qu'au lieu d'avoir à se faire les regards de leurs concitoyens, ils marchent tête haute, crânes et fécules comme de véritables souverains légitimes; après avoir eu son règne du la terre, toujours avec cette autre différence qu'au lieu de trembler ne sont les tyrans qui firent trembler; après s'être lancé dans les bateaux à vapeur, s'être pavané sur les chemins de fer de bois, s'être plongé dans les canaux, après s'être fait jeter de la poudre aux yeux par les chemin, à la MacAdam voilà le Canada qui se dandine comme un grand seigneur sur les pavés de bois; la fleur du progrès est telle dans cette année de lumières (on ne dit plus ce siècle, c'est trop long) qu'on parle même à Québec de s'éclairer au gaz; mais ce n'est pas encore tout; n'avons-nous pas eu, fichtre, comme ça, qui ce soit, notre changement de ministres, qui en a eu bien d'autres (les changements, bien entendus et non pas intéressés: ne venons-nous pas d'avoir notre tremblement de terre! un véritable tremblement de terre; un tremblement de terre à faire trembler; oh! si cette pauvre Gazette de Québec vivait encore elle en mourrait de joie! d'émotion! il lui en faudrait bien qu'elle fût morte de ce tremblement de terre; allons il n'y a plus de doute, elle est morte de presentiment. Mais le phénix va dit-on renaitre de ses cendres. Nous qui croyons fermement à la météoréologie nous tremblons que le phénix qui va renaitre ne soit..... un oiseau qui n'est pas un phénix.

Mais nous voilà bien loin de notre route! En parlant des améliorations nous sommes tombés dans ce qui n'en est pas et nous avons presque

oublié le sujet véritable pour lequel nous avons commencé le présent article. Nous voulons parler simplement d'une véritable et d'une sérieuse amélioration qu'on doit ou qu'on va devoir plutôt au gouvernement responsable; c'est une inspection plus consciencieuse et plus éclairvoyante de la finance publique. Lisez plutôt ce que nous traduisons de la *Kingston Chronicle* :

TERRIBLES DÉCOUVERTES DANS LA DOUANE.

"Le gouvernement responsable fonctionne à merveille en Canada. Les épouvantables révélations que l'inspecteur général devra faire un de ces jours touchant les menées ténébreuses des Collecteurs aux ports libres du Canada-Ouest seront bien autrement étonnantes qu'aucun des contes de Maria Monk. On a fait 15 découvertes les plus drôles. Le diable est parmi les collecteurs. Ils ont rendu compte seulement de la plus petite portion de leurs recettes durant tout le bon vieux temps de la prépondérance du pacte de famille. Nous apprenons qu'un des collecteurs n'a fait rapport que d'une ligne sur trois de son livre de caisse. (Le rédacteur oublie de nous dire si le brave homme prenait le plus fort ou le plus faible lien sur trois.) Il gardait pour lui les sommes qui terminaient les deux autres lignes. Il donnait l'autre à l'incense sur le principe, nous pensons, qu'il avait un bien plus pressant besoin d'argent que sa Majesté. Un autre Collecteur faisait venir à son port toutes les golettes américaines chargées de sel d'Ononotaga et les entrain avant de les laisser gagner leur destination; pourquoi cela? parcequ'il laissait entrer le sel dans la Province à moitié prix; et qu'il gardait pour lui-même la meilleure portion du bénéfice.

Un troisième collecteur avait fait retour d'une somme de £100 comme recette d'un trimestre. Mr. Cameron l'inspecteur, lui dit: — comment! Mr. * * * n'a-t-il pas écrit à votre bureau la machine de son maître? — Oui, dit le collecteur. — Eh bien, répondit Mr. Cameron, les écrits sur cette machine font à eux seuls plus qu'il n'en faut enregistré pour tout le trimestre. — Dieu me pardonne, s'écria le collecteur en frissant ses lunettes, Dieu me pardonne, est-il possible! Ai-je oublié d'inscrire cette machine? — Il paraîtrait! dit Mr. Cameron."

Ces faits montrent au peuple du Canada de quelle manière la "noblesse" du Pacte de Famille a conduit ses affaires et expliquent en même temps tout le bruit qu'elle fait au sujet du gouvernement responsable. Le revenu provenant des ports sur les lacs n'a jamais dépassé quinze mille louis jusqu'à l'année écoulée. Sous l'inspection actuelle il s'éleva déjà à cinquante ou soixante mille; une nouvelle inspection le fera monter davantage.

Allons, messieurs les anglais, crevez bien fort maintenant contre les américains! Ah! Ah! vous êtes jaloux! Conon!

Tandis que Mr. l'inspecteur est en bonne veine pourrait-il par hasard venir faire une petite ronde dans la Baie Canada?

Voilà qui est bien, Messieurs du gouvernement responsable, vous trouvez de révoltants abus dans la manière de collecter le revenu; y a-t-il des merveilles! Il ne vous reste plus maintenant qu'à mettre ordre aux abus bien autrement criants qu'on aperçoit, sans être bien fait, dans la manière de le dépenser. Prenez, prenez votre temps, faites les choses comme il faut et nous ne trouverons pas que vous le perdez; et un peuple qui s'est impatienté pendant des cinquante années peut perdre patience dans quelques mois. Ne trouvez pas mauvais, ministres, que nous vous donnions en attendant quelques petits coups d'aiguillon; vous ne les trouverez que meilleur le bœuf de la reconnaissance que nous vous administrerons dès que vous l'aurez mérité.

Plans pour fournir de l'eau à la ville de Québec.—Comme une compagnie a été autorisée par le parlement à établir dans cette ville une usine à gaz et une machine hydraulique, nous avons reproduit le rapport du comité de la corporation sur les plans qu'elle avait demandés pour le dernier de ces objets. La machine à vapeur doit être adoptée, dit-on, par la compa-

gnie et le conseil a accordé des prix à des ingénieurs qui ont recommandé cette force, munice très-contraire, de préférence à d'autres appareils qui n'auraient été que d'un faible entretien et qui auraient emprunté leur mouvement aux autres sources naturelles dont Québec est abondamment pourvu. Nous nous proposons de discuter très-prochainement cet objet d'une manière toute scientifique, d'abord par goût; ensuite pour fournir aux jeunes savants qui possèdent Québec l'occasion d'exercer leur science et leur jugement en matière de mécanique; et enfin pour éclairer sur leurs véritables intérêts les personnes qui aveuglément pourraient se jeter dans une speculation extraordinairement douteuse, surtout si au coût très-élevé de l'établissement primitif des appareils on ajoute un entretien annuel ruineux et ce celui des vapeurs.

Nous ne voulons point donner à croire que nous ayons voulu blâmer la décision du conseil; loin de là. Le conseil a jugé comme il le devait puisqu'il a recommandé une machine toute trouvée, bien connue et qu'un corps public ne doit pas faire des expériences; mais avant que le mode d'opération soit arrêté, nous pensons que les personnes qui s'occupent d'objets scientifiques par goût, comme par spéculation, ne trouveront pas mauvais que nous fassions connaître au public les diverses forces motrices naturelles dont on peut disposer à Québec. Nous recevrons et publierons avec plaisir toutes communications et dissertations auxquelles nous remarques pourraient donner naissance.

Rapport du Comité auquel furent renvoyés les plans pour fournir de l'eau à la ville de Québec, soumis au Conseil le 6 Mars dernier.

Le comité a l'honneur de faire rapport qu'en conséquence du nombre et de l'habileté des plans qui lui ont été soumis il lui a fallu consacrer beaucoup de temps et de travail afin de rendre son jugement, d'obtenir des renseignements corrects et d'arriver à une conclusion satisfaisante. Le comité soumet donc comme opinion:

1o. Sur le plan soumis par Mr. Scott — Quel qu'il contienne des renseignements précieux et qu'il puisse en quelque manière être mis à exécution, cependant la source à laquelle ce monsieur recommande d'emprunter l'eau, la grande distance qu'il lui faudrait parcourir, l'interruption et le danger auxquels les travaux seraient exposés, sont des raisons pour lesquelles votre comité ne pense pas que ce plan mérite une considération favorable.

2o. Sur les plans fournis par Messrs. Aubin Lamoignon — Votre comité a eu la plus grande difficulté à venir à une décision. Le plan pour élever l'eau du fleuve St. Laurent par le moyen d'une machine flottante mise en mouvement par un moulin et la descente de la marée est si nouveau si ingénieux, les détails si bien développés, si faciles à comprendre et en même temps d'une exécution si simple qu'on a presque fortement en faveur de ce plan. Dans un climat moins sévère que celui de cette province, votre comité n'aurait point hésité à recommander ce plan, mais le froid durant une longue période de l'année est si intense qu'il en consisterait l'exécution comme très-douteuse.

3o. Le projet soumis par Mr. Houslow, quoique entaché de quelques erreurs dans ses détails, méritait cependant dans l'opinion de votre comité, le premier prix de trente louis condition qu'il en fournisse les dessins comme il l'a promis.

4o. Quant aux plans et spécifications de Mr. Brown il est d'opinion qu'il méritait le second prix de dix louis, la source à laquelle il propose et le principe d'exécution étant les mêmes que ceux qu'on recommandés Mr. Houslow.

Votre comité ne peut terminer son rapport sans exprimer leur appréciation des travaux de Messieurs Aubin et Lamoignon et il recommande qu'une gratification de £7. 10. soit accordée à ces personnes habiles afin que leurs plans soient déposés dans les archives de la corporation.

On dit que Mr. Jones a dit en soutenant la proposition d'organiser une compagnie de gaz, que Québec est si mal éclairé qu'on a le pain à y voir les étoiles. Il n'en serait de même par exemple si les élections avaient

PAGE

MANQUANTE

Huitres, Huitres!

C. N. STORY.

Rue Notre Dame, 20, Basse Ville.

ATTENTION d'informer le public que dans son etablissement on trouve en tout temps dans la saison des huitres de toutes les qualites, crees et cuites pour les bons gouts et servis dans le meilleur genre. Il est fournis a une ville et encore a domicile sous le plus exact delai a des termes moderes. Quebec 11 Octobre 1842.

A VENDRE.

PAPIERS PEINTS De J. H. DUFOUR et LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, paysage, griseille en trente feuilles sur papier grand Raisin, et quelques pieces de bordure.

P. GINGRAS, JEUN.

Rue Lamontagne, No. 11.

Quebec, 11 Octobre 1842.

Quebec le 6 octobre.

PIERRE GINGRAS, JEUN.

- Pelletteries, Hordes, Marchandises. Gants d'indian de Louvre, Do. Loupannanti gris, Do. do. noir, Do. Venetie, Canguas de Loupannanti du sud, Do. de Maritre, Canguas d'indian de Maritre, Do. Hainniqued, Do. Nauticite, Do. Arcenton, Do. Yvon.

A VENDRE

AU PLUS BAS PRIX. A SES MAGASINS CHAQUE COTE DE LA PORTE.

UN Assortiment general de FOURNURES d'inter SA VOIR Rubes de Cevrille du Nord et du Sud

Un grand assortiment de Casques de Drap avec bandes de pelletterie de toutes sortes, Manteaux, Gants, Souliers de Caribou, Sacs de voyage.

Aussi

Morceaux de Caoutchouc de la meilleure qualite. J. B. CORRIVEAU.

Quebec, 9 Oct. 1842.

LOUIS LEMOINE ARMURIER-MECANICIEN,

Rue S. Jean No. 40 Haute Ville.

NOTORIE respectueusement ses amis et le public en general qu'il vient de recevoir et qu'il offre a des prix tres-moderes et un assortiment de FUSILS et ACCESSOIRES DE CHASSE; le tout bien fini et en excellent ordre.

Il se charge de faire exposer en Angleterre et sous sa propre direction toutes especes d'armes et d'autres articles de son genre. 4. Dec. Aout 1842.

REDINGOTES DE SOLDATS.

A VENDRE des Redingotes de Soldata au cent ou a la piece. POELES A VENDRE DE 18 20 21 27 30, poence. JOHN VANDERHEYDEN. Quebec 9 octobre 1842.

A LOUER.

Pour plusieurs annes, habitable au premier etat de la maison. Le premier etage de Bas Bique a un mille de Quebec joignant le faubourg St. Valier, avec le specieux jardin qui s'etend de 27 arpents de long sur 1. 1/2 de large tout d'arbres fruitiers deux granges, etables, etc. le tout dans le meilleur ordre, mais change et en outre 9 dix arpents de terre en environ.

Aussi a LOUER ou a VENDRE une charismante maison sur la indme terre avec 4 lots de quarante pieds sur soixante etape, et environ 10 a 11 arpents de terre en prairie, le locataire pourra faire travailler le jardin et labourer et cetera tel convient.

A VENDRE une grande maison, avec terrain et au faubourg St. Valier, joignant au Sud Ouest a Mr. Lenfanty. Avec le superbe terrain qui en depend, qui s'etend jusqu'a la rue St. Gabriel, et au bout d'aller et faire une autre maison nouvellement rebatue. S'adresser a M. Lelievre Ecuyer Notaire ou au Saussegnit propriétaire.

M. SAUVAGEAU.

ANNONCES DU GOUVERNEMENT CIVIL.



CIRCULAIRE.

DOWNSIDE STREET, 20 AOUT, 1842.

MONSIEUR, J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être publiée dans le Courant qui est sous votre Gouvernement, une copie d'un article de Sa Majeste en Conseil, établissant la reduction du taux des honoraires pour les causes en Appels ententes par le Comité Judiciaire du Conseil Privé, de ce Comité, sous l'ordonnance de Sa Majeste en Conseil, concernant la taxation des frais des Maîtres de la Cour de Sa Majeste a Westminster, au Maître de la Cour de Sa Majeste au Conseil Privé. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant et très fidèle Serviteur, (signé) G. SPANLEY.

Au titre Honorable Su Citoyen: BACER. G. C. B., Sec. Sec. Sec.

A LA LOYER DE PUBLIER DE M. CHAMMAN, LE HAZARD DU 12 1842. Presenteur.

Sa très Gracieuse Majeste la Reine, en Conseil.

Voici ce qui a été lu ce jour au Conseil une représentation tout venant du Comité Judiciaire du Conseil Privé, en date du 10 aout courant, et ceux dans les termes suivants:

Les Lords du Comité Judiciaire ayant pris en consideration le tableau d'après lequel les frais des causes en Appel, et les autres honoraires réservés par notre Majeste, de ce Comité, sont ordinairement taxés par les Maîtres de la Cour du Banc de la Reine, ou d'autres personnes auxquelles leurs Seigneurs ont, de temps à autre, referé la humilité de votre Majeste qu'il est expedient que le tableau des frais jusqu'ici alloués dans les dites procédures devant ce Comité, soit réduit et leurs Seigneurs recommandent qu'ils soient ordonnés et jugés plus amplement dans toutes les instances qui ne sont pas en Appel, retenant des Cours de Jurisdiction Ecclesiastique et d'Autricite, soient taxés et alloués par tous les officiers taxateurs qui ont été et seront chargés de vérifier et de rapporter le dit tableau au Conseil, suivant la cédulle ci-jointe; et que ce tableau de charges soit suivi par les Seigneurs devant ce Comité.

Sa Majeste ayant pris cette représentation en sa sainte décision, il lui a plu, par et avec l'avis de son Conseil Privé, d'approuver cette représentation, et ce qui y est recommandé, et d'ordonner, et d'ordonner par les présentes, qu'on ait égard, et qu'il soient mis en execution. Que tous ceux qui pourront y être concernés en prennent connaissance, et se conforment en conséquence.

G. G. GREVILLE.

CECILLE DES FRAIS CI-DESSUS MENTIONNES.

Arrière, Pour examen des copies officielles des procédures, 0 13 3 2 0 (La fixation de cet honoraire est laissée à la discretion du Clerc de Cour d'Appel.) Assiduité au Bureau du Comité des Maîtres ententes de ce Comité, telles que entrer un Appel, une comparution, faire une recherche, enter un

Table with 2 columns: Description of legal services and their corresponding costs in dollars and cents.

A LA CHAMBRE DU CONSEIL, WHITEHALL, 10 AOUT, 1842.

Par Comité Judiciaire, du Conseil Privé.

Les Lords du Comité Judiciaire ayant pris en consideration la cédulle de référer la taxation des frais pour les causes en Appel, et autres matières allouées à la barre de leurs Seigneurs, aux Maîtres de la Cour de Sa Majeste de Westminster, et étant d'opinion que cette cédulle devrait être discontinuée; la dessous il a plu à leurs Seigneurs d'ordonner, et d'ordonner par le présent, qu'il soit ordonné au Greffier du Conseil Privé pour les causes en Appel, agissant comme le Greffier de ce Comité, pour taxer tous les bills de frais, d'expenses, et autres de ce genre, pour les causes en Appel, ou pour les procédures des Juries; et leurs Seigneurs ordonnent de plus, que toute taxation de ce genre soit déclinée par la cédulle des honoraires annexés à la représentation de leurs Seigneurs à Sa Majeste en Conseil en date de ce jour; et leurs Seigneurs ordonnent de plus qu'il soit tenu un état séparé de tous les frais payés par le dit Greffier pour les causes en Appel, en ce qui concerne les causes en Appel, et les honoraires doivent être les mêmes que ceux fixés par les Maîtres ou autres personnes auxquelles la taxation de pareils bills a été et devant référer.

G. C. GREVILLE.

CONTRATS POUR LES EXCLUSES DU CANAL WELLSLAND.

DES PROPOSITIONS ont été reçues pour le paiement du Canal, travaux de MACHONNERIE, au 25 NOVEMBRE prochain, au Office du BUREAU DES TRAVAUX, à Kingston, pour la construction de 17 (Dix-sept) MILLES sur le CANAL WELLSLAND, et l'exécution de divers autres travaux de la Cour de Sa Majeste, et aussi d'autres révisions.

Il n'est pas nécessaire que ceux qui feront des propositions résident à Kingston, ou à St. Catharines. Tous ceux qui ont des propositions, ou acceptés à cet égard, ont avis par le mail, de la part du Secrétaire du Bureau des Travaux.

Les plans et spécifications peuvent être examinés au Bureau du Canal Wellsland, à St. Catharines, et Kingston.

Les conditions, relatives dans la Province seront requises.

T. S. BEGLEY, Secrétaire.

Office du Bureau des Travaux 17 Oct. Kingston 24 Octobre 1842.

AVIS AUX CONFRATRES.

DES PROPOSITIONS ont été reçues pour le paiement du Canal, travaux de MACHONNERIE, au 25 NOVEMBRE prochain, au Office du BUREAU DES TRAVAUX, à Kingston, pour la construction de 17 (Dix-sept) MILLES sur le CANAL WELLSLAND, et l'exécution de divers autres travaux de la Cour de Sa Majeste, et aussi d'autres révisions.

Il n'est pas nécessaire que ceux qui feront des propositions résident à Kingston, ou à St. Catharines. Tous ceux qui ont des propositions, ou acceptés à cet égard, ont avis par le mail, de la part du Secrétaire du Bureau des Travaux.

Les plans et spécifications peuvent être examinés au Bureau du Canal Wellsland, à St. Catharines, et Kingston.

Les conditions, relatives dans la Province seront requises.

T. S. BEGLEY, Secrétaire.

Office du Bureau des Travaux 17 Oct. Kingston 24 Octobre 1842.

A VENDRE.

DES PROPOSITIONS ont été reçues au Secrétariat du Bureau des Travaux, au Office à Kingston, pour l'acquisition de la GRANDE REMISE de 80 pieds de long, sur 60 pieds de profondeur, à être construite sur le terrain, en l'air de l'ancienne maison du gouvernement, il y a environ deux ans. L'acquéreur devra l'entretenir et l'entretenir par le premier Décembre prochain.

T. S. BEGLEY, Secrétaire.

— 37 Oct. 1842.